

Formation mobilité des conducteurs de taxi

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

ECOLE DE TAXI PGS
Edwige SOLDO
06.11.53.56.52
ecoledetaxipgs@orange.fr

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

- être titulaire d'une Carte Professionnelle de Conducteur de Taxi

Prérequis pédagogiques :

- Tout conducteur de taxi souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Formation Mobilité pour changer de département - Acquérir les spécificités territoriales et réglementaires, pour la pratique de l'activité de conducteur de taxi dans ce nouveau département. - Obtenir l'attestation de suivi de formation à la mobilité délivrée par l'organisme de formation conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 11 août 2017 modifié). Cette attestation est obligatoire pour tout conducteur de taxi souhaitant obtenir la carte professionnelle en Charente-Maritime.

Contenu et modalités d'organisation

Programme défini conformément à l'arrêté ministériel du 11 août 2017 relatif à la mobilité des conducteurs de taxi • CONNAISSANCE DU TERRITOIRE – 7H Acquérir une connaissance géographique, topographique et touristique du département. Connaître les principaux axes routiers du département et savoir localiser les principaux lieux et sites d'intérêts touristiques, administratifs ou économiques. • RÉGLEMENTATION LOCALE – 7H Connaître et savoir appliquer la réglementation locale en vigueur. Maîtriser les principes réglementaires de la tarification dans le respect de l'arrêté préfectoral. • DURÉE TOTALE : 14 h • TARIF : 350 euros • MODALITÉS D'ÉVALUATION D'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA FORMATION - Evaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du participant avant le démarrage de la formation - Evaluation des compétences en début et en fin de formation - Évaluation des connaissances à chaque étape de la formation (via questionnaires, exercices, travaux pratiques) - Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de formation • MOYENS PERMETTANT LE SUIVI ET L'APPRECIATION DES RESULTATS - Feuilles de présences signées des participants et du formateur par demi-journée - Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. - Attestation de suivi de la formation à la mobilité signée et datée par le représentant légal du centre de formation est remise au conducteur en fin de stage. (cf. Arrêté du 11 août 2017)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Mixte**
Commentaires sur la parcours personnalisable **2 jours de formation - 7 heures par jour**

Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

Et après ?

Suite de parcours

Une attestation de suivi de Formation à la Mobilité signée et datée par le représentant légal du centre de formation est remise au conducteur de taxi en fin de stage, conformément à la réglementation en vigueur (arrêté ministériel du 11 août 2017) Cette attestation permettra au chauffeur de taxi de faire les démarches auprès de la préfecture pour obtenir une nouvelle carte professionnelle l'autorisant à exercer en Charente-Maritime.

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00428168	du 29/02/2004 au 01/03/2024	Châtelaillon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS		Non éligible	
00217942	du 24/06/2020 au 25/06/2021	Châtelaillon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS		Non éligible	
00217941	du 11/02/2021 au 12/02/2021	Châtelaillon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS		Non éligible	
00224021	du 26/03/2021 au 27/03/2021	Châtelaillon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS		Non éligible	
00217943	du 20/08/2021 au 21/08/2021	Châtelaillon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS		Non éligible	

00217944	du 02/12/2021 au 03/12/2021	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00263873	du 24/03/2022 au 25/03/2022	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00263874	du 26/08/2022 au 27/08/2022	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00263875	du 08/12/2022 au 09/12/2022	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00339449	du 09/02/2023 au 10/02/2023	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00339450	du 25/08/2023 au 26/08/2023	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00374819	du 22/09/2023 au 23/09/2023	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00339451	du 07/12/2023 au 08/12/2023	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00447767	du 23/08/2024 au 24/08/2024	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00447768	du 05/12/2024 au 06/12/2024	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	
00447769	du 29/02/2024 au 01/03/2024	Châtelailon- Plage (17)	ECOLE DE TAXI PGS	Non éligible	